



Rapport annuel
de gestion

2004-2005

Dans le présent document, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépot légal - 2005

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1708-5462

ISBN 2-550-45108-2




Table des matières

Le message des membres de la Commission de la représentation électorale	5
La déclaration sur la fiabilité des données	7
1. La présentation de la Commission de la représentation électorale	11
1.1 Sa mission	11
1.2 Sa composition et son personnel	11
2. Le sommaire des activités	15
3. Le contexte	21
4. Le rapport financier	25
5. Le Plan stratégique 2001-2005 et la présentation des résultats	31
6. La Déclaration de services aux citoyens 2001-2005 et la présentation des résultats	53
Conclusion	59

Le message des membres de la Commission de la représentation électorale

5



La Commission de la représentation électorale est heureuse de présenter son rapport annuel de gestion 2004-2005. Celui-ci comprend l'information quant à la composition, à la mission et au rapport financier de la Commission ainsi que les résultats obtenus à l'égard des objectifs fixés dans son plan stratégique et dans sa déclaration de services aux citoyens.

Le présent rapport annuel traite des réalisations de la Commission au cours de la dernière année ainsi que de celles qui concernent les objectifs institutionnels de son plan stratégique 2001-2005. Puisque l'année 2004-2005 marque la dernière année de ce plan stratégique, le rapport comprend le bilan des quatre années du premier plan stratégique de la Commission.

La Commission tient à souligner le travail et les efforts fournis par son personnel pour atteindre ces objectifs, et même les dépasser. En effet, les dernières années ont été marquées par des défis stimulants, dont l'adoption d'une nouvelle carte électorale du Québec et des interventions aux paliers scolaire et municipal.

Ainsi, la Commission a exercé son rôle dans tous ces champs avec un souci de mieux faire connaître à tous les acteurs visés les principes qui guident ses actions. Ce rapport annuel rend compte fidèlement de ses réalisations, et c'est avec fierté que la Commission le soumet à l'Assemblée nationale.



M^e Marcel Blanchet
Président



Serge Courville
Commissaire



John Zacharias
Commissaire

À titre de président de la Commission de la représentation électorale, j'assume la responsabilité des renseignements et des résultats des travaux contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité concerne l'exactitude et la fiabilité de l'information véhiculée.

Au cours de l'exercice 2004-2005, la Commission a assuré un suivi régulier et rigoureux des objectifs définis dans son plan stratégique. Les membres de la Commission et du comité de direction du Directeur général des élections ont approuvé et validé le contenu du présent rapport, chacun apportant une attention particulière aux résultats obtenus dans son domaine.

J'atteste que les données présentées dans ce rapport sont fiables, à ma connaissance, et qu'elles correspondent à la situation de l'institution au 31 mars 2005.

Le président de la Commission de la représentation électorale,



Marcel Blanchet



La présentation de
la Commission de la
représentation électorale

CHAPITRE

1

1.1 Sa mission

Instituée en 1979, la Commission de la représentation électorale du Québec a pour principal mandat d'établir la carte électorale provinciale en vertu de la Loi électorale. Elle doit procéder à une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales après la deuxième élection générale qui suit la dernière délimitation.

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ainsi que la Loi sur les élections scolaires attribuent également un rôle à la Commission lors de l'établissement des cartes électorales par les municipalités et les commissions scolaires. Elle doit, notamment, approuver les délimitations qui ne respectent pas le critère numérique de la loi. Dans certains cas, la Commission établit la carte électorale d'une municipalité ou d'une commission scolaire après avoir tenu une audience publique afin d'entendre les commentaires et les représentations des personnes et des organismes intéressés.

La Commission exerce ses mandats dans le respect des principes de l'égalité du vote des électeurs et de leur représentation effective. Aussi, les facteurs d'ordre géographique, démographique et socio-économique sont considérés comme des éléments essentiels pour assurer le caractère effectif de la représentation.

Enfin, la Commission accomplit tout autre mandat que lui confie l'Assemblée nationale.

1.2 Sa composition et son personnel

La Commission se compose du directeur général des élections, qui en préside les travaux, et de deux commissaires nommés par résolution avec l'approbation des deux tiers des députés de l'Assemblée nationale. Un secrétaire, nommé conformément aux dispositions de la Loi électorale, assure la gestion des documents officiels de la Commission. Au 31 mars 2005, le poste de commissaire occupé par M. Guy Bourassa était vacant à la suite de la démission de ce dernier le 31 janvier 2005.

Le président de la Commission de la représentation électorale est assisté d'une adjointe. Cependant, le Directeur général des élections fournit à la Commission, dans l'accomplissement de ses fonctions, toute l'aide nécessaire, en particulier les services de son personnel.



Le sommaire des activités

CHAPITRE

2

L'année 2004-2005 marque la fin du premier cycle de planification stratégique de la Commission. Ainsi, le sommaire des activités fera non seulement référence aux activités de la dernière année, mais il traitera aussi des réalisations qui ont marqué les trois premières années de ce plan stratégique.

La première grande tâche à laquelle s'est attaquée la Commission en 2001 a été **l'établissement de la nouvelle carte électorale du Québec**. Des audiences et des consultations publiques ont été tenues partout au Québec pour recueillir les commentaires du plus grand nombre de citoyens possible. Des campagnes de publicité, des dépliants, le renouvellement des données sur le site Web du Directeur général des élections et la mise en ligne d'un module de recherche de circonscriptions ont aussi fait partie de cet exercice.

En 2003, la Commission a démarré les travaux concernant le **projet Atlas**. Ce dernier consiste à mettre à la disposition des internautes les précédentes cartes électorales. Les cartes de 1980, 1985, 1988 et 2001 sont maintenant prêtes à être diffusées. Il ne reste qu'à terminer la préparation de la carte de 1992, dont les travaux sont déjà en cours, avant de pouvoir diffuser l'atlas. Notons qu'un système informatisé d'information, contenant des données territoriales, la liste des intervenants et un résumé de leurs commentaires et de leurs recommandations au cours des dernières consultations publiques, a été mis sur pied et sera utilisé lors des prochaines consultations publiques.

Les deux dernières années, quant à elles, ont été consacrées à la **division du territoire municipal** en vue des élections municipales de novembre 2005. Pour la première fois au Québec, la presque totalité des municipalités seront en élection au même moment. C'est ainsi que les projets de division de 202 municipalités ont été étudiés. Un nouveau guide sur la division du territoire municipal, traitant de toutes les étapes de cette opération, a été élaboré et distribué. Une politique de facturation des travaux de la Commission a été adoptée et diffusée. La formation des officiers municipaux a aussi été revue. Plusieurs autres efforts ont été consentis pour mieux informer la population et les responsables de la division du territoire.

La préparation de dépliants et d'affiches de même que la tenue de stands d'information lors de congrès et de rencontres d'information sont au nombre des activités accomplies dans ce but.

Le suivi des objectifs institutionnels contenus dans son plan stratégique permet également à la Commission de mettre en lumière la nette réduction des délais d'examen des règlements de division territoriale au palier municipal. En 2002-2003, 42 % des règlements étaient étudiés en 40 jours. La dernière année a vu ce taux s'établir à 92 %, alors que le nombre de règlements examinés était très élevé.

Au palier scolaire, l'examen des projets de **délimitation des circonscriptions des commissions scolaires** est devenu une nouvelle responsabilité de la Commission durant l'année 2001-2002. Bien que la division demeure sous la responsabilité des commissions scolaires, la Commission doit examiner les délimitations envisagées et intervenir au besoin. Lorsque des électeurs s'opposent à la division adoptée, c'est la Commission qui procède à l'établissement de la carte électorale.

Un nouveau guide de procédure de délimitation des circonscriptions scolaires a aussi été publié. D'autres moyens ont également été utilisés pour informer la population et pour joindre les responsables de cette opération : communiqués de presse, documents d'information électroniques, affiches et dépliants ont été diffusés. Par la suite, la Commission a réussi à atteindre ses objectifs liés au délai d'examen de ces projets de division.

En 2003, le Directeur général des élections a élaboré un projet de **géobase** qui rendra plus performante la géobase actuelle de la Commission. Il s'agit d'une optimisation des outils géographiques utilisés par la Commission pour ses activités courantes.

À l'interne, la Commission a accompli de nombreuses **activités pour se faire connaître** davantage des employés du Directeur général des élections. Le programme d'accueil des nouveaux employés a été entièrement révisé pour inclure plus d'information concernant la Commission. Des rencontres dans les directions ont été organisées

pour présenter le Plan stratégique et la Déclaration de services aux citoyens de la Commission et pour faire connaître l'état d'avancement de ses travaux.

De plus, de nouvelles normes de délai de **traitement des demandes** du public et une politique sur le traitement des données brutes ont été établies. Aussi, le nouveau **Plan stratégique** et la **Déclaration de services aux citoyens 2005-2009** ont été préparés, rédigés et adoptés au cours de la dernière année.

Par ailleurs, la Commission continue de suivre avec intérêt les discussions relatives à une **éventuelle réforme du mode de scrutin**. En 2004-2005, un groupe de travail du Directeur général des élections a été constitué pour évaluer l'impact du projet de réforme contenu dans l'avant-projet de loi déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2004.

Enfin, le 31 janvier 2005, un des deux commissaires de la Commission, **M. Guy Bourassa, a démissionné**. Le processus de remplacement des deux commissaires, en poste depuis 1983, a alors été enclenché. Au 31 mars 2005, les deux nouveaux commissaires n'avaient pas encore été nommés.



Le contexte

CHAPITRE

3

La Commission n'occupe le devant de la scène démocratique au Québec qu'une fois tous les huit ans, en moyenne, soit lorsqu'elle procède à la délimitation d'une nouvelle carte électorale. Le caractère ponctuel et particulier des travaux de délimitation de la carte électorale n'assure donc à la Commission qu'une présence publique limitée sur le plan provincial.

Par conséquent, la majorité des citoyens et même certains élus ne connaissent que peu ou pas la Commission et son rôle. Par ailleurs, le fait que le directeur général des élections est d'office président de la Commission peut laisser croire que la Commission et le Directeur général des élections sont un seul et même organisme.

Sur le plan municipal et scolaire, la Commission et son rôle sont davantage connus. Ses services, de même que son expertise, sont requis par les municipalités aux fins de l'exercice de délimitation des districts électoraux et par les commissions scolaires lors de la délimitation des circonscriptions électorales.

Accroître et maintenir sa visibilité représentent donc des défis que relève constamment la Commission. Cette plus grande visibilité pourrait inciter de plus en plus de citoyens à présenter leur point de vue lorsque la Commission refait la carte électorale du Québec ou à faire appel à la Commission lorsqu'ils sont insatisfaits de la délimitation de leurs districts électoraux municipaux ou des circonscriptions électorales scolaires.

Par ailleurs, la qualité de la représentation a longtemps été considérée strictement sous l'angle de l'égalité numérique des votes. Assurer le même poids politique au vote de chaque citoyen était le principe fondamental retenu. À ce critère essentiellement numérique ont été ajoutés, dans le découpage des circonscriptions, des éléments de pondération. Ainsi, une circonscription doit représenter une communauté naturelle établie en se fondant également sur des considérations d'ordre démographique, géographique et sociologique.

La connaissance précise de tous les aspects d'un territoire nécessite une mise à jour constante. Par ailleurs, la carte électorale n'est qu'une des composantes de tout système électoral en démocratie et elle doit être considérée dans ses rapports avec les autres éléments du système. Or, les institutions démocratiques varient d'un pays à l'autre et sont la résultante de conditions historiques, géographiques, sociologiques et économiques, conditions pour la plupart en constante évolution. C'est pourquoi un autre défi qui se pose à la Commission est non seulement de disposer d'une information de pointe et de la traiter à l'aide des nouvelles technologies mais aussi d'être à l'affût des mécanismes de délimitation utilisés par d'autres démocraties dans le monde, de les comprendre et d'en tirer des enseignements de façon à accroître son expertise.

Le contexte sociodémographique québécois recèle des enjeux majeurs pour la Commission. Forte concentration de population sur un espace relativement restreint, immenses territoires avec une population dispersée, vieillissement de la population, exode des électeurs des centres urbains vers les zones périurbaines, voilà les réalités du Québec actuel qui rendent le travail de la Commission encore plus complexe. En outre, le Québec connaît depuis quelques années une métamorphose importante de son paysage municipal. En effet, plusieurs municipalités ont été engagées, au cours des dernières années, dans un processus de réorganisation politique et administrative axé sur des regroupements et des démembrements dont la Commission n'a pas encore évalué toutes les répercussions sur la délimitation des circonscriptions électorales.

La complémentarité des missions de la Commission et du Directeur général des élections en fait des collaborateurs de premier ordre. Aussi, puisque la Commission ne dispose pas de personnel en propre, elle peut atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés avec l'apport du personnel du Directeur général des élections.

Le rapport financier

CHAPITRE

4

Les sommes requises aux fins de l'application de la Loi électorale et de la réalisation de tout mandat confié à la Commission par l'Assemblée nationale proviennent du Fonds consolidé du revenu.

Les prévisions budgétaires de la Commission apparaissent au livre des crédits présenté à l'Assemblée nationale. Le tableau 1 consiste en un sommaire des dépenses de la Commission pour l'exercice financier 2005, soit la période qui s'échelonne du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Les dépenses sous la responsabilité de la Commission sont comptabilisées à l'élément 2 du programme « Administration du système électoral ».

Tableau I**Commission de la représentation électorale du Québec****État des dépenses
de l'exercice terminé le 31 mars 2005**

Dépenses de fonctionnement	2005 \$	2004 \$
----------------------------	------------	------------

PROVINCIAL

Transport et communications	941	6 151
Services professionnels et administratifs	28 848	20 345
Locations	-	-
Fournitures	-	458
Sous-total	29 789	26 954

MUNICIPAL

Transport et communications	7 512	8 841
Services professionnels et administratifs	7 970	19 295
Locations	338	-
Fournitures	-	-
Sous-total	15 820	28 136

SCOLAIRE

Transport et communications	-	19 190
Services professionnels et administratifs	-	5 603
Locations	-	621
Fournitures	-	-
Sous-total	-	25 414

Total	45 609	80 504
--------------	---------------	---------------



Le Plan stratégique
2001-2005 et la
présentation des résultats

CHAPITRE

5



Le Plan stratégique 2001-2005 et la présentation des résultats

La Commission vient de terminer la quatrième année de mise en œuvre de son plan stratégique. Ce dernier comprend deux grandes orientations qui guident la Commission dans ses actions.

La première orientation consiste à faire connaître davantage la mission de la Commission de même que les principes inhérents à la division du territoire pour assurer une juste représentation des électeurs à l'Assemblée nationale et aux conseils des municipalités et des commissions scolaires.

La seconde orientation porte sur l'organisation du travail. La Commission ne disposant pas de personnel en propre, elle doit collaborer étroitement avec les unités administratives du Directeur général des élections et miser sur une organisation du travail mobilisatrice pour atteindre ses objectifs.

Le tableau 2 présente de manière schématisée les grandes orientations, les axes d'orientation et les objectifs institutionnels qu'a adoptés la Commission dans son plan stratégique 2001-2005.

Ce plan stratégique est accompagné d'un plan d'action qui fait état des moyens mis en œuvre au cours de l'année pour atteindre les orientations stratégiques. Cette section présente, entre autres, les objectifs établis par la Commission dans son plan d'action 2004-2005 et les résultats obtenus.

Tableau II

Première orientation		Une mission connue, comprise et dont l'accomplissement s'appuie sur une expertise avérée pour une meilleure représentation des électeurs et des électrices	
Les axes d'intervention		Les objectifs institutionnels	
<ul style="list-style-type: none"> Des communications bien ciblées 	1	D'ici 2005, réaliser ou participer à 3 activités visant à faire connaître la Commission de la représentation électorale et sa mission Indicateur : le nombre d'activités réalisées	
<ul style="list-style-type: none"> Des recherches actualisées 	3	D'ici 2005, mettre en place et maintenir un observatoire sur la représentation électorale et sur la délimitation du territoire à des fins électorales Indicateur : la mise en place et le maintien de l'observatoire	
<ul style="list-style-type: none"> Des responsabilités pleinement assumées 	5	Disposer en tout temps, pour prise de décision dans les délais requis, de dossiers bien étoffés sur l'ensemble des facteurs à considérer dans le domaine de la représentation effective des électeurs Indicateur : le pourcentage de dossiers présentés dans les délais proposés	
Seconde orientation		Une organisation du travail qui reflète la complémentarité des missions de la Commission de la représentation électorale et du Directeur général des élections	
L'axe d'intervention		Les objectifs institutionnels	
<ul style="list-style-type: none"> Une organisation du travail mobilisatrice 	7	D'ici 2005, mettre en œuvre 3 moyens permettant à l'ensemble du personnel du Directeur général des élections de mieux connaître la Commission de la représentation électorale et en particulier, sa mission, ses attentes et ses méthodes de travail Indicateur : le nombre de moyens réalisés	

-
- 2 D'ici 2005, mettre en œuvre 2 moyens visant à susciter un rapprochement de la Commission de la représentation électorale et des électeurs

Indicateur : le nombre de moyens mis en œuvre

- 4 D'ici 2005, réaliser 3 recherches thématiques rattachées à la mission de la Commission de la représentation électorale et en assurer la diffusion

Indicateur : le nombre de recherches réalisées et diffusées

- 6 Faire bénéficier les instances québécoises chargées de la division du territoire à des fins électorales de l'expertise et du soutien de la Commission de la représentation électorale afin d'assurer la meilleure représentation des électeurs

Indicateur : le nombre d'activités requérant l'expertise et le soutien de la Commission de la représentation électorale et l'impact des interventions de soutien sur la qualité de la division

-
- 8 D'ici 2005, mettre en œuvre 3 initiatives favorisant la concertation des unités administratives dans l'accomplissement des mandats qui leur sont confiés par la Commission de la représentation électorale

Indicateur : le nombre de mécanismes mis en place

Première orientation stratégique		Axe d'intervention
Une mission connue, comprise et dont l'accomplissement s'appuie sur une expertise avérée pour une meilleure représentation des électeurs et des électrices		Des communications bien ciblées
Objectif institutionnel		
1	D'ici 2005, réaliser ou participer à 3 activités visant à faire connaître la Commission de la représentation électorale et sa mission	
	Indicateur : le nombre d'activités réalisées	Résultat : 16

Activités réalisées au cours de la période 2001-2005

- Deux campagnes de publicité ont été mises sur pied lors de la parution du rapport préliminaire et du rapport complémentaire qui portaient sur l'établissement de la nouvelle carte électorale provinciale.
- De nombreux communiqués de presse ont été produits lors des travaux pour établir la nouvelle carte électorale provinciale.
- Une conférence de presse a été organisée lors du dépôt du rapport préliminaire sur la réforme de la carte électorale du Québec à l'Assemblée nationale le 4 décembre 2001.
- Un document expliquant la nouvelle délimitation de la carte électorale a été produit et largement diffusé auprès de la population.
- Une section du site Web du Directeur général des élections est réservée à la Commission et contient une foule de renseignements, notamment des cartes détaillées des nouvelles circonscriptions électorales provinciales.
- Lors des élections générales provinciales, des communiqués de presse et une publicité ont été diffusés pour informer les électeurs de la nouvelle délimitation établie par la Commission.
- Lors de l'exercice de division du territoire des municipalités en districts électoraux, des communiqués de presse ont été publiés, tandis que des dépliants, des affiches et des feuillets d'information destinés aux électeurs ont été produits et diffusés.
- Une tournée d'information a été effectuée auprès des directeurs généraux et secrétaires généraux des commissions scolaires afin de les informer du rôle de la Commission et du processus de division de leur territoire en circonscriptions électorales scolaires.
- Au cours de la période 2001-2005, la Commission a été représentée à plusieurs congrès qui regroupaient des intervenants des milieux scolaires et municipaux. Les congressistes ont pu être informés de la mission de la Commission, de ses méthodes de travail et des règles de délimitation territoriale.
- Lors de l'exercice de division du territoire des commissions scolaires en circonscriptions électorales, des communiqués de presse ont été publiés, tandis que des dépliants, des affiches, des documents électroniques et des feuillets d'information destinés aux électrices et aux électeurs ont été produits et diffusés.

P L A N S T R A T É G I Q U E 2 0 0 1 - 2 0 0 5

- Une étude sur la conservation des documents historiques a été menée à terme et un inventaire du fonds d'archives de la Commission a été réalisé pour donner un meilleur accès aux documents à toute personne qui souhaite les consulter.
- Un système de réponse vocale interactive a été mis en service au Centre de renseignements du Directeur général des élections. Depuis l'année 2002-2003, quatre capsules d'information, dont le contenu porte sur les activités de la Commission, sont accessibles au public. Lors d'un événement électoral, une seule capsule est maintenue.

Première orientation stratégique		Axe d'intervention
Une mission connue, comprise et dont l'accomplissement s'appuie sur une expertise avérée pour une meilleure représentation des électeurs et des électrices		Des communications bien ciblées
Objectif institutionnel		
2	D'ici 2005, mettre en œuvre 2 moyens visant à susciter un rapprochement de la Commission de la représentation électorale et des électeurs	Résultat : 4
	Indicateur : le nombre de moyens mis en œuvre	

Moyens mis en œuvre au cours de la période 2001-2005

- Deux dépliants dont l'objectif est d'expliquer le rôle de la Commission dans le domaine de la délimitation provinciale et municipale ont été évalués par des groupes de discussion, afin qu'ils répondent mieux aux besoins et aux attentes de la clientèle.
- La section du site Web du Directeur général des élections réservée à la Commission a été améliorée en vue d'y intégrer plus d'information et de la rendre plus conviviale.
- Le Centre de renseignements a informatisé l'ensemble des outils de renseignements de ses préposés afin d'accélérer le service à la population.
- Le rapport final de la Commission portant sur la division de la carte électorale du Québec a été envoyé à toutes les personnes et à tous les organismes qui ont participé aux audiences publiques.

Première orientation stratégique		Axe d'intervention
Une mission connue, comprise et dont l'accomplissement s'appuie sur une expertise avérée pour une meilleure représentation des électeurs et des électrices		Des recherches actualisées
Objectif institutionnel		
3	D'ici 2005, mettre en place et maintenir un observatoire sur la représentation électorale et sur la délimitation du territoire à des fins électorales	Résultat : 0
	Indicateur : la mise en place et le maintien de l'observatoire	

- Le Secrétariat général du Directeur général des élections comptait mettre en place une veille stratégique qui aurait tenu compte des besoins de la Commission. Toutefois, en raison de certains impératifs, le projet dans son entier n'a pu être réalisé au cours de l'exercice 2004-2005.
- Il faut cependant noter que la réalisation d'un projet pilote de veille stratégique figure au nombre des priorités de recherche pour la période 2005-2007.

Première orientation stratégique		Axe d'intervention
Une mission connue, comprise et dont l'accomplissement s'appuie sur une expertise avérée pour une meilleure représentation des électeurs et des électrices		Des recherches actualisées
Objectif institutionnel		
4	D'ici 2005, réaliser 3 recherches thématiques rattachées à la mission de la Commission de la représentation électorale et en assurer la diffusion	
	Indicateur : le nombre de recherches réalisées et diffusées	Résultat : 4

Recherches réalisées au cours de la période 2001-2005

- Des données statistiques du dernier recensement de Statistique Canada ont été compilées, analysées et intégrées dans la partie du site Web du Directeur général des élections consacrée à la Commission, et ce, pour rendre accessibles à la population des données socio-économiques sur les 125 circonscriptions électorales provinciales.
- Les données sur la population électorale ont été recueillies, compilées et analysées régulièrement de façon à pouvoir informer les membres de la Commission quant à l'évolution de la population électorale par circonscription. Ceux-ci ont ainsi la possibilité de mieux connaître les variations de la population électorale sur le territoire québécois.
- Dans le but de faire l'historique des cartes électorales du Québec, la Commission a démarré les travaux concernant le projet Atlas. Les cartes de 1980, 1985, 1988 et 2001 sont maintenant prêtes à être diffusées. Il ne reste qu'à terminer la préparation de la carte de 1992, dont les travaux sont déjà en cours, avant de pouvoir diffuser l'atlas sur le site Web du Directeur général des élections. Il sera possible par la suite de produire un « atlas électoral informatisé » qui illustrera l'évolution de la carte électorale au Québec depuis la création de la Commission.

En outre, un document synthèse qui présente les principaux changements apportés à la carte par région électorale depuis 1980 et qui résume les décisions de la Commission a été produit. Cet historique schématisé permet d'avoir une vision globale des propositions de délimitation et des décisions de la Commission pour chaque région électorale du Québec.

- Un système informatique qui intègre toutes les informations recueillies lors des audiences publiques tenues par la Commission en 1990-1992 et en 2001 a été mis en place. Ce nouveau système contient le nom des intervenants et des organismes qui se sont présentés en audience publique de même qu'un résumé de leurs commentaires et de leurs recommandations. On peut, notamment, y faire des recherches en fonction des régions administratives, des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités pour y recueillir des éléments d'information de nature démographique et socio-économique.

Première orientation stratégique		Axe d'intervention
Une mission connue, comprise et dont l'accomplissement s'appuie sur une expertise avérée pour une meilleure représentation des électeurs et des électrices		Des responsabilités pleinement assumées
Objectif institutionnel		
5	Disposer en tout temps, pour prise de décision dans les délais requis, de dossiers bien étoffés sur l'ensemble des facteurs à considérer dans le domaine de la représentation effective des électeurs	Résultat : variable selon le mandat
	Indicateur : le pourcentage de dossiers complétés dans les délais impartis	

Pour l'exercice financier 2001-2002, la Direction de la représentation électorale avait fixé comme objectif de répondre à 100 % des demandes des membres de la Commission dans les délais impartis lors de la réforme de la carte électorale provinciale. Cet objectif a été atteint.

L'année suivante, en 2002-2003, la Direction de la représentation électorale souhaitait analyser, dans un délai de 40 jours suivant leur réception, 70 % des résolutions adoptées par les commissions scolaires et les municipalités divisant leur territoire à des fins électorales et ne comportant aucune exception. Cet objectif a été atteint sur le plan scolaire puisque 78 % des résolutions ont été analysées dans le délai prescrit. Cependant, sur le plan municipal, l'objectif n'a pas été atteint étant donné que seulement 42 % des règlements ont été analysés dans ce délai. Cependant, tous les dossiers des municipalités ont été analysés à temps pour tenir l'élection.

En 2003-2004, l'objectif a été atteint du fait que 73 % des règlements municipaux ont été analysés dans un délai de 40 jours.

En 2004, l'appellation de l'entité administrative « Direction de la représentation électorale » a été changée pour « Direction des affaires territoriales », qui regroupe dorénavant les services de la cartographie, de la liste électorale permanente et de la division du territoire.

Enfin, en 2004-2005, malgré le nombre impressionnant de règlements municipaux soumis à son expertise (202 règlements), la Direction des affaires territoriales a largement dépassé ses objectifs, en étudiant 92 % des règlements dans un délai de 40 jours.

Ce succès est attribuable principalement à la formation donnée en début d'année aux secrétaires-trésoriers et aux greffiers des municipalités et à la participation du personnel du Service de la liste électorale permanente au traitement de certains dossiers.

Première orientation stratégique		Axe d'intervention
Une mission connue, comprise et dont l'accomplissement s'appuie sur une expertise avérée pour une meilleure représentation des électeurs et des électrices		Des responsabilités pleinement assumées
Objectif institutionnel		
6	Faire bénéficier les instances québécoises chargées de la division du territoire à des fins électorales de l'expertise et du soutien de la Commission de la représentation électorale afin d'assurer la meilleure représentation des électeurs	Résultats :
	Indicateurs : 1. le nombre d'activités requérant l'expertise et le soutien de la Commission de la représentation électorale 2. l'impact des interventions de soutien sur la qualité de la division	

Premier indicateur

Nombre d'activités nécessitant l'expertise et le soutien de la Commission de la représentation électorale

Activités réalisées au cours de la période 2001-2005

- Au cours des années 2001-2002 et 2002-2003, un soutien et une aide technique ont été offerts à toutes les municipalités pour les guider dans les différentes étapes du processus les menant à l'adoption d'un règlement de division. Cette aide pouvait prendre la forme de rencontres individuelles, d'assistance téléphonique ou de transmission de documents d'information à toutes les municipalités visées.
- En 2003, un nouveau guide sur la division du territoire municipal, traitant de toutes les étapes de cette opération, a été élaboré et distribué.
- Il y a eu treize rencontres de formation avec les secrétaires-trésoriers et les greffiers de plusieurs municipalités portant sur la procédure de division de leur territoire en districts électoraux. Les responsables de la division en districts électoraux étaient ainsi mieux outillés pour procéder à l'établissement de la carte électorale de leur municipalité en vue des élections de 2005.
- Au cours de l'année 2001-2002, un guide de procédure a été produit et une tournée de formation a été tenue dans plusieurs régions du Québec en vue d'aider les responsables des commissions scolaires à effectuer la division de leur territoire en circonscriptions électorales scolaires.
- En outre, en 2002-2003, une aide et une assistance technique personnalisées ont été offertes, conjointement avec le ministère de l'Éducation du Québec, à toutes les commissions scolaires qui devaient appliquer pour la première fois les nouvelles règles de délimitation de la Loi sur les élections scolaires. Plusieurs commissions scolaires se sont prévaluées de cette offre (52 sur 69). Dans l'ensemble, les commentaires obtenus par les responsables des commissions scolaires quant aux services reçus sont positifs.

Second indicateur

Impact des interventions de soutien sur la qualité de la division

Durant l'année 2002-2003, le Service de la division territoriale a vérifié la qualité de la division adoptée par les commissions scolaires et les municipalités qui avaient communiqué avec les personnes-ressources du Service afin d'obtenir de l'aide.

Au total, parmi les 52 commissions scolaires qui ont demandé de l'aide, 3 seulement ont adopté une division comportant des erreurs importantes (chevauchement de territoires et omission de limites) qui ont dû être corrigées par la suite.

Seconde orientation stratégique		Axe d'intervention
Une organisation du travail qui reflète la complémentarité des missions de la Commission de la représentation électorale et du Directeur général des élections		Une organisation du travail mobilisatrice
Objectif institutionnel		
7	D'ici 2005, mettre en œuvre 3 moyens permettant à l'ensemble du personnel du Directeur général des élections de mieux connaître la Commission de la représentation électorale et en particulier, sa mission, ses attentes et ses méthodes de travail	
	Indicateur : le nombre de moyens réalisés	Résultat : 4 moyens


Moyens mis en œuvre au cours de la période 2001-2005

- En 2001, le président de la Commission et directeur général des élections a convié tout le personnel au lancement des plans stratégiques des deux institutions. Ainsi, les deux plans stratégiques et les deux déclarations de services aux citoyens ont été remis aux personnes présentes qui ont eu l'occasion de faire entendre leurs commentaires et de poser des questions.
- En 2002, pour souligner la fin des travaux qui ont mené à la publication de la nouvelle carte électorale, la Commission a invité tous les membres du personnel du Directeur général des élections à une activité. Les personnes présentes ont pu être informées des travaux accomplis pendant la dernière année.
- Le programme d'accueil des nouveaux employés du Directeur général des élections a été révisé. Il inclut maintenant un volet sur la Commission.
- Toutes les unités administratives ont été rencontrées au cours de l'année 2002 pour leur faire connaître l'état d'avancement des travaux entourant les planifications stratégiques du Directeur général des élections et de la Commission. En outre, des affiches présentant les plans stratégiques du Directeur général des élections et de la Commission et leurs engagements envers les citoyens ont été produites et exposées dans le hall d'entrée de l'édifice René-Lévesque, où se situent les bureaux du Directeur général des élections.

Seconde orientation stratégique		Axe d'intervention
Une organisation du travail qui reflète la complémentarité des missions de la Commission de la représentation électorale et du Directeur général des élections		Une organisation du travail mobilisatrice
Objectif institutionnel		
8	D'ici 2005, mettre en œuvre 3 initiatives favorisant la concertation des unités administratives dans l'accomplissement des mandats qui leur sont confiés par la Commission de la représentation électorale	
	Indicateur : le nombre de mécanismes mis en place	Résultat : 3

Mécanismes mis en place au cours de la période 2001-2005

- À l'occasion de la réforme de la carte électorale provinciale, une procédure d'inscription des citoyens aux audiences publiques a été mise en place en vue de faciliter les échanges d'information et la concertation entre le Centre de renseignements du Directeur général des élections et le secrétaire de la Commission.
- Des documents qui présentent les décisions de la Commission et qui expliquent les problèmes et les défis auxquels elle fait face sont maintenant régulièrement distribués aux membres du comité de direction du Directeur général des élections.
- En 2003, un groupe de travail du Directeur général des élections dont l'objectif est d'assurer une action concertée des unités administratives lors des travaux menant aux élections municipales de 2005 a été mis sur pied. En vue de l'élaboration du nouveau guide municipal, les unités administratives visées ont travaillé en collaboration de manière à offrir aux secrétaires-trésoriers et aux greffiers des municipalités un document expliquant clairement chacune des étapes de travail et la nature des interventions de chaque unité administrative.



La Déclaration de
services aux citoyens
2001-2005 et la présentation
des résultats

CHAPITRE

6



La Déclaration de services aux citoyens 2001-2005 et la présentation des résultats

Les engagements de la Commission définis dans sa déclaration de services aux citoyens témoignent de la volonté de ses membres d'informer de façon appropriée les citoyens afin de leur permettre de participer activement aux travaux qui mènent à l'adoption d'une carte électorale.

Les quatre engagements de la Commission sont les suivants :

- Assurer un traitement impartial, juste et équitable à chaque personne qui s'adresse à la Commission;
- Tout mettre en œuvre pour faciliter la participation des citoyens à ses travaux et écouter attentivement toutes les représentations qui lui sont faites, quelle qu'en soit la forme;
- Offrir en tout temps des services empreints de courtoisie et répondre rapidement aux demandes qui lui sont formulées;
- Mettre à la disposition des citoyens une information de qualité, claire, complète et précise afin de leur permettre de bien comprendre les enjeux de la division du territoire à des fins électorales et de répondre à leurs interrogations.

Dans le but de soutenir les engagements définis dans sa déclaration de services aux citoyens, la Commission a adopté un plan d'amélioration des services aux citoyens.

Ce chapitre présente les résultats obtenus dans la poursuite des objectifs fixés dans la Déclaration de services aux citoyens et dans le Plan d'amélioration des services. De façon générale, la majorité des engagements ont été remplis et les améliorations souhaitées ont été apportées au cours des quatre années.



Les résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens

Engagement

Assurer un traitement impartial, juste et équitable à chaque personne qui s'adresse à la Commission

Cet engagement s'est concrétisé lors des audiences publiques tenues notamment en 2001 à l'occasion du processus d'élaboration de la nouvelle carte électorale provinciale et en 2004-2005 dans trois commissions scolaires et deux municipalités.

Lors des consultations publiques, la Commission donne la parole aux citoyens et les écoute attentivement sans égard à leur origine, à leur statut social, à leur allégeance politique, ni aucune autre forme de distinction. Tous les commentaires entendus sont analysés avec soin. En outre, personne n'a droit à un traitement privilégié de la part de la Commission.

Enfin, au début de chaque séance, le président de la Commission précise les règles de fonctionnement pour en assurer le bon déroulement. Il insiste sur le fait qu'aucune discussion à caractère politique n'est tolérée et il veille scrupuleusement au respect de cette règle.

Au cours de l'année 2004-2005, la Commission de la représentation électorale n'a pas tenu d'audiences publiques.

Engagement

Tout mettre en œuvre pour faciliter la participation des citoyens à ses travaux et écouter attentivement toutes les représentations qui lui sont faites, quelle qu'en soit la forme

Chaque fois que la tenue d'une audience publique est nécessaire, la Commission a le souci de mettre en place des règles de fonctionnement souples pour permettre à chaque personne de se faire entendre. Les audiences publiques menant à l'élaboration de la nouvelle carte électorale provinciale ont respecté cet engagement. Lors de ses prochains travaux, la Commission entend continuer à mettre en œuvre des moyens qui encouragent et facilitent la participation des citoyens.

Cependant, il faut noter qu'au cours de l'année 2004-2005 la Commission n'a pas eu à établir de cartes électorales. Aucun moyen n'a donc dû être mis en œuvre pour faciliter la participation des citoyens à ses travaux.

Engagement

Offrir en tout temps des services empreints de courtoisie et répondre rapidement aux demandes qui lui sont formulées

Les personnes qui s'adressent à la Commission ont droit à un service courtois et elles obtiennent une réponse à leur demande dans des délais courts. À ce sujet, le Centre de renseignements du Directeur général des élections avait pour objectif de répondre à 80 % des appels téléphoniques dans un délai de 90 secondes ou moins, tout en maintenant un taux de rejet moyen inférieur à 5 %.

Les données recueillies par le Centre de renseignements témoignent de l'atteinte de ces objectifs durant la période 2001-2005.

Par ailleurs, la Commission souhaitait déterminer des normes claires et précises quant aux délais de traitement des demandes qui lui sont acheminées par la poste, par télécopieur ou par courrier électronique. Ces normes ont été établies en collaboration avec le Directeur général des élections dans sa nouvelle déclaration de services aux citoyens. Les deux institutions ont adopté des règles équivalentes pour assurer ainsi à la population une meilleure compréhension des délais de réponse en vigueur.

La Commission s'était également engagée à informer de manière appropriée la clientèle sur le service qu'elle offre lorsqu'elle répond à des demandes impliquant le traitement de données brutes, ce qui signifie qu'aucun traitement n'a été effectué au préalable sur ces données.

À cet égard, la Commission s'était fixé comme indicateur d'établir une procédure. Celle-ci a été diffusée en 2003.

Sur ce sujet, il n'est pas inutile de préciser que la Commission reçoit, à l'occasion, des demandes pour obtenir des données sous une forme particulière ou sur un support qui n'existe pas au sein de l'institution. Dans le but d'offrir un service juste et équitable et de présenter rapidement à la clientèle les choix offerts, une norme institutionnelle a été établie.

Ainsi, en règle générale, les données traitées et conservées sont mises à la disposition de la population uniquement dans le format et sur les supports établis par l'institution. Toute demande pour des documents ou des informations qui n'existent pas dans le format demandé ou qui exigent un traitement de données important et non prévu sera analysée. Si l'institution juge opportun d'effectuer les travaux en question et si les ressources nécessaires sont disponibles, elle répondra favorablement à la demande.

Engagement

Mettre à la disposition des citoyens une information de qualité, claire, complète et précise afin de leur permettre de bien comprendre les enjeux de la division du territoire à des fins électorales et de répondre à leurs interrogations

Dans le but de permettre aux citoyens de mieux comprendre les enjeux de la délimitation des territoires électoraux municipaux, des outils d'information tels que des affiches, des dépliants et des exemples de communiqués de presse ont été produits et distribués à tous les secrétaires-trésoriers et greffiers des municipalités visées.

Le langage employé dans ces documents d'information se veut clair, simple et précis, tandis que l'information est présentée pour attirer l'attention des électeurs. Les secrétaires-trésoriers et les greffiers sont invités à les diffuser largement sur le territoire de la municipalité.

La section du site Web du Directeur général des élections consacrée à la Commission contient des renseignements utiles non seulement aux citoyens qui souhaitent prendre part au processus mais aussi aux partenaires municipaux et scolaires qui doivent appliquer les règles de délimitation territoriale. L'information y est facilement accessible et les explications données sont claires et écrites dans un langage simple. En outre, tous les rapports produits par la Commission qui ont été rendus publics ont été mis en ligne.

En tout temps, les personnes qui appellent au Centre de renseignements du Directeur général des élections pendant les heures d'ouverture des bureaux peuvent obtenir de l'information sur les activités de la Commission. En dehors de ces heures, les citoyens ont accès à un système de réponse vocale interactive qui diffuse des capsules d'information sur la mission, le rôle et les activités de la Commission.

À l'occasion de la refonte du site Web du Directeur général des élections, la Commission souhaitait améliorer le contenu de la section qui lui est destinée afin de répondre davantage aux besoins et aux attentes de la population.

Par ailleurs, tous les textes concernant la mission et les mandats de la Commission ont été revus et améliorés pour les rendre plus compréhensibles et faire en sorte qu'ils répondent mieux aux exigences d'une lecture sur un média électronique.

La mise à jour des données statistiques sur les circonscriptions électorales du Québec a également été achevée.

Aussi, la Commission souhaitait élaborer un nouveau concept intégré d'information et s'y était engagée. Elle tenait également à élaborer des outils appropriés.

Un groupe de travail, dont le mandat est de discuter et de proposer des actions à entreprendre dans le domaine municipal de manière à présenter les rôles du Directeur général des élections et ceux de la Commission de façon intégrée et complète, a été mis sur pied au cours de l'année 2003-2004. À ce jour, deux actions ont été entreprises :

1. Les outils de formation et d'information qui ont été produits par la Commission ainsi que par les différentes directions du Directeur général des élections et qui sont destinés aux partenaires municipaux ont désormais un concept visuel commun;
2. Un calendrier général présentant les grandes étapes liées à la tenue du scrutin municipal de 2005 et précisant les dates importantes à retenir a été produit. Ce calendrier a été conçu principalement à l'intention des secrétaires-trésoriers, des greffiers et des présidents d'élection pour les situer dans toutes les étapes du processus électoral. Il leur permet ainsi de bien repérer les différentes activités dans lesquelles ils ont un rôle à jouer.

Par ailleurs, au début de l'année 2004, un questionnaire a été transmis aux municipalités tenues de diviser leur territoire en districts électoraux pour évaluer leurs besoins en matière de formation. Les réponses obtenues ont permis de mieux connaître les attentes des officiers municipaux pour ce domaine d'activité.

Une nouvelle formation qui tient compte des besoins exprimés a donc été élaborée et offerte à toutes les municipalités visées. Les rôles respectifs de la Commission et du Directeur général des élections, les principes de la division du territoire en districts, le cadre législatif et la participation des électeurs au processus de délimitation territoriale sont les principaux thèmes abordés. Un atelier de délimitation dirigé par un spécialiste dans le domaine de la représentation électorale complète la formation.

Enfin, la Commission souhaitait mesurer la satisfaction et connaître davantage les attentes de la clientèle à l'échelle scolaire et municipale au regard du processus de délimitation des territoires électoraux.

Sur le plan scolaire, un sondage a été réalisé en avril 2002 pour évaluer la formation offerte aux responsables de la délimitation des circonscriptions scolaires. Questionnés quant à l'évaluation qu'ils faisaient de l'atteinte des objectifs de la formation, plus de 72 % des répondants s'en sont dits satisfaits. Les commentaires formulés par les répondants se sont avérés fort positifs quant aux objectifs proposés et à l'animation des rencontres.

Les besoins et les attentes de la clientèle scolaire au regard du processus de délimitation des territoires électoraux des commissions scolaires seront évalués lors du prochain exercice de délimitation prévu en 2006.

Le bilan des quatre dernières années à la Commission fait foi de l'atteinte des objectifs énoncés dans son plan stratégique 2001-2005. En 2001, la Commission souhaitait, au terme de la période visée dans ce premier plan, être perçue comme une institution :

- décisionnelle et impartiale;
- attentive et experte;
- agissant comme une alliée évoluant en étroite collaboration avec le Directeur général des élections.

La présentation des résultats témoigne de l'atteinte de ces objectifs.

Forte de ses acquis, la Commission peut maintenant envisager de relever les défis posés dans le Plan stratégique et de la Déclaration de services aux citoyens 2005-2009. Sous le signe de la continuité, la nouvelle planification permettra à la Commission de poursuivre l'amélioration de ses actions en tenant compte de l'environnement dans lequel elle évolue et des enjeux auxquels elle doit faire face. Sur ce chapitre, elle veut utiliser de façon optimale différents systèmes d'information et poursuivre ses activités de recherche tout en continuant d'informer et de soutenir les acteurs du domaine électoral. Aussi, il faut souligner que l'entrée en vigueur du Plan stratégique et de la Déclaration de services aux citoyens 2005-2009 aura coïncidé avec l'arrivée de deux nouveaux commissaires : MM. Serge Courville et John Zacharias.

Activité majeure de la Commission, l'établissement d'une nouvelle carte électorale du Québec sera un exercice complexe dont les effets seront déterminants pour les prochaines années. Cette opération s'effectuera en tenant compte des orientations stratégiques de la Commission.

Enfin, les mandats de la Commission seront remplis dans le respect des valeurs d'équité et de transparence qui guident chacune de ses actions et dont dépend la santé des institutions démocratiques du Québec.



Pour nous joindre

61

Commission de la représentation électorale
Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Sainte-Foy (Québec) G1X 3Y5

Centre de renseignements : (418) 528-0422
Sans frais, partout au Québec : 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)
Télécopieur : (418) 643-7291

Site Web : www.electionsequbec.qc.ca

Courrier électronique : info@electionsequbec.qc.ca

